



Evaluation rapide de la situation aux frontières terrestres de la Côte d'Ivoire - Mars 2020

Suite au signalement, fin décembre 2019, par la Chine de la survenue sur son territoire d'une maladie à potentiel épidémique, attribuée à un nouveau coronavirus n-Cov19, renommé COVID-19, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, l'épidémie due au nouveau virus comme étant une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI) et déclaré Pandémie au 11 Mars 2020.

Au 30 mars 2020, les services de santé ivoiriens ont recensé 165 cas de COVID-19, dont quatre personnes guéries et une décédée.

Afin de limiter la propagation du virus en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à réduire les risques de contamination. Parmi ces mesures figure la fermeture à tout mouvement humain de toutes les frontières terrestres, maritimes et aériennes à compter du 22 mars. Les trafics de marchandises demeurent autorisés sous réserve du respect des mesures sanitaires applicables.

Dans le contexte de son programme de gestion des frontières et de cohésion sociale aux frontières, et en coordination étroite avec les autorités, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a procédé à une évaluation rapide de la situation sur le terrain, afin d'appuyer les autorités dans l'identification des besoins prioritaires dans les zones frontalières.

Loi d'être une analyse exhaustive, cette évaluation vise notamment à :

- i. **Apprécier les éventuelles difficultés** auxquelles font face les autorités dans la mise en œuvre des mesures de fermeture des frontières, là où les frontières sont souvent poreuses ;
- ii. **Collecter des informations** sur la compréhension des mesures par les populations ;
- iii. **Fournir des indications** quant à l'impact socio-économique de la fermeture des frontières dans ces zones qui dépendent souvent des interactions avec les communautés dans les pays voisins ;
- iv. **Identifier d'éventuels risques** de tensions sociales et communautaires.



A cette fin, l'OIM a conduit 21 entretiens téléphoniques avec des représentants des forces de l'ordre, des autorités décentralisées et déconcentrées et des membres des communautés dans dix localités frontalières le long des frontières terrestres de la Côte d'Ivoire :

- Prollo (Libéria)
- Daobly (Libéria)
- Pekan (Libéria)
- Gbeunta (Libéria)
- Gbpaleu (Guinée)
- Sipilou (Guinée)
- Gbéléban (Guinée)
- Sokoro (Mali)
- Nigouni (Mali)
- Koguiéno (Burkina Faso)
- Noé (Ghana)



Etat des lieux du contexte des 10 localités frontalières

POSTE DE POLICE FRONTIÈRE (Département)	PAYS FRONTALIER	COHÉSION SOCIALE LOCALE	RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS	CONFLITS	SERVICES SOCIAUX DE BASE	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
PROLLO (Tabou)	Libéria	Bonne	Bonnes : Implication leaders communautaires dans décisions	Possibles conflits fonciers	- Faible accès à l'eau potable - Déscolarisation - Eaux polluées - Mauvais état des routes	-Agriculture - Pêche - Commerce - Artisanat - Petits services
DAOBLY (Taï)	Libéria	Bonne	Bonnes : Amélioration de la collaboration		- Faible accès à l'eau potable - Sous-équipés	- Agriculture - Commerce
PEKAN (Toulepleu)	Libéria	Bonne : Absence de conflits ouverts	Bonnes : Communauté associée aux prises de décision (associations femmes et jeunes)	Conflits fonciers	- Ecoles - Faible accès à l'eau potable - Manque d'électrification rurale - Centres de santé dégradés et sous-équipés	- Agriculture - Petit commerce - Artisanat
GBEUNTA GBAPLEU (Danané)	Libéria Guinée	Très bonne	Bonnes : Implication d'associations (femmes/jeunes) dans gouvernance locale	Légers malentendus n'engendrant pas de conflits majeurs	- Accès à l'eau potable insuffisant - Absence de déclarations à l'état civil	- Agriculture - Commerce - Transport - Exploitation du bois
SIPILOU (Sipilou)	Guinée	Très bonne	Bonnes : Amélioration de collaboration (associations femmes et jeunes)	Conflits antérieurs résolus	- 1 école/village - Accès à l'eau potable insuffisant - 2 centres de santé	- Commerce, - Agriculture - Elevage
GBELEBAN (Gbéléban)	Guinée	Bonne : Mécanismes internes de résolution des conflits	Bonnes : Implication d'associations de femmes et de jeunes	Possibles tensions entre agriculteurs et éleveurs	- Ecoles - Centres de santé - Accès à l'eau potable (forages et château d'eau)	- Agriculture (l'anacarde, riz, maïs et manioc) - Commerce
SOKORO (Minignan)	Mali	Très bonne	Bonnes : Amélioration avec implication des associations de jeunes et de femmes	Conflits liés à la question foncière	- Ecoles - Accès à l'eau potable - Manque de centres de santé et éloignés	- Commerce - Elevage - Agriculture
NIGOUNI (Tengrela)	Mali	Bonne : Mécanismes internes de résolution des conflits	Bonnes : Implication associations de femmes et de jeunes	Conflits auparavant réguliers résolus par collaboration	- Faible accès à l'eau potable pour certains quartiers	- Commerce - Transport - Agriculture
KOGUIÉNOU (Doropo)	Burkina Faso	Très bonne : Mécanismes de gestion des conflits internes	Bonnes : Implication d'associations de femmes et de jeunes		- Faible accès à l'eau potable - Centres de santé et écoles insuffisants	- Agriculture - Commerce - Transport - Orpaillage
NOÉ (Tiapoum)	Ghana	Très bonne entente	Bonnes : Associations = relai de l'administration	Conflits non graves et résolus	- Faible accès à l'eau potable - Mauvais état des routes	- Commerce - Agriculture



Constats communs

- Tous les postes de police aux frontières ont fermé les frontières à tout mouvement humain. Ceci s'est fait avec l'implication active du corps préfectoral.
- Toutes les communautés indiquent avoir des liens sociaux (mariages, familles) et économiques (exploitations agricoles, échanges économiques, marchés).
- Des séances de sensibilisation et d'information ont été menées par le corps préfectoral et les services de santé auprès des communautés avec prise de conscience par les populations de la gravité de la situation.
- Un numéro vert a été diffusé auprès des populations pour toute question liée au COVID-19.
- Les écoles ont toutes fermé depuis la décision du Gouvernement en date du 17 mars 2020.
- Les matériels sanitaires (cache-nez, gants) et médicaux (thermomètres) ne sont pas toujours disponibles en quantités suffisantes.
- Les communautés font face à des difficultés économiques dues à l'impossibilité de poursuivre le commerce transfrontalier et/ou de pouvoir transporter les marchandises et récoltes.
- Les passages en dehors des postes officiels demeurent difficiles à contrôler.

Difficultés et besoins identifiés après la fermeture des frontières

Malgré les efforts importants fournis par les autorités locales, les services décentralisés et les leaders communautaires pour mettre en place les mesures nécessaires permettant de limiter la propagation de la pandémie liée au COVID-19 en Côte d'Ivoire, des difficultés/risques et besoins communs aux 10 localités frontalières ont été identifiés. Les 10 localités frontalières ayant des réalités communes, il ressort des entretiens que les difficultés et les besoins inhérents à la fermeture des frontières dans le contexte actuel restent très similaires. **Le principal défi serait de parvenir à assurer les besoins d'approvisionnement en vivres des populations frontalières tout en limitant les possibilités de propagation de la pandémie.**

DIFFICULTÉS / RISQUES

<p>SANITAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance du matériel de protection (gants, masques, gel hydroalcoolique) - Absence de tests pour identifier les cas de COVID-19 - Inexistence d'un site identifié pour les confinements en cas de détection de cas - Pénurie et augmentation du prix du matériel sanitaire et de protection dans les pharmacies et magasins (Risque de propagation auprès des personnes les plus vulnérables) 	<p>SOCIAUX :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rupture des liens sociaux et détérioration des relations familiales liées à l'interdiction des populations de visiter leur famille de l'autre côté de la frontière - Risque de famine et d'accentuation de la pauvreté - Méfiance réciproque entre les populations / Risque impact négatif sur la cohésion sociale
<p>ECONOMIQUES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ralentissement voire arrêt de certaines activités économiques (ex : restaurants, kiosques à café, maquis, pêche, commerce transfrontalier, etc.) : risque de paupérisation des populations - Chômage risquant de favoriser des actes d'incivisme - Problème d'approvisionnement des marchés (manque de denrées alimentaires pour les populations) / Impossibilité des communautés transfrontalières d'accéder aux marchés de part et d'autre provoquant une augmentation des prix des denrées (Risque de crise alimentaire) 	<p>GESTION DES FRONTIERES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porosité des frontières et multiplicité des passages non officiels - Manque de moyens de mobilité pour faciliter les patrouilles - Ressources humaines insuffisantes pour assurer la surveillance des nombreuses pistes de contournement - Absence d'outils de surveillance la nuit - Actes de désobéissance pour des questions de survie (disparition des moyens de subsistance) - Non-respect du couvre-feu (jeunes)
<p>SECURITAIRES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actes d'incivisme et d'insécurité liés à la précarisation économique (agressions, vols, dégradation de bâtiments, etc.) 	



BESOINS

BESOINS IDENTIFIES PAR LES FORCES DE SECURITE :

- Formation des agents
- Equipement sanitaire
- Matériel de désinfection
- Equipement d'identification de cas de COVID-19 (thermomètre)
- Moyens de transport (terrestre et lagunaire) et ressources humaines pour surveiller les pistes de passage hors du poste
- Moyens de communication
- Explorer les possibilités de maintenir les chaînes d'approvisionnement régulières
- Développer le cadre pour la mise en place rapide de corridors humanitaires en cas de besoins
- Renforcer la présence des agents de l'INHPS au niveau de l'ensemble de points d'entrée officiels



BESOINS IDENTIFIES PAR LES COMMUNAUTES :

- Equipement sanitaire
- Matériel de désinfection
- Equipement d'identification de cas de COVID-19 (thermomètre)
- Renforcer et adapter les équipements des infrastructures sanitaires
- Explorer les possibilités de maintenir les chaînes d'approvisionnement régulières/
Contrôle de l'augmentation des prix des denrées alimentaires
- Ecoulement des marchandises
- Sensibilisation/ Information de proximité des populations (porte à porte) /
Formation de points focaux
- Renforcer l'accès à l'eau potable pour les populations les plus vulnérables éloignées
d'un point d'eau



En alignement avec les priorités exprimés par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, l'OIM propose d'articuler son intervention autour des cinq piliers suivants :

Pilier 1 : Approvisionnement en matériels sanitaires

Casques ou cache-nez ; gants ; gels hydroalcooliques ; dispositifs de lavage de mains ; savons liquides ; papiers jetables ; thermomètres thermiques ; lits de camps ; tentes individuelles ; tentes communes.

Pilier 2 : Formation des forces de l'ordre et de sécurité

Formation du personnel policier exerçant aux postes ou commissariats de police aux frontières sur les modes de transmission et de prévention du COVID-19

Pilier 3 : Sensibilisation des autorités administratives et des leaders communautaires

Campagnes de sensibilisation ; Matériel d'information ; Utilisation des radios communautaires

Pilier 4 : Impact socio-économique sur les populations frontalières

Appui et reconversion professionnelle des personnes dont les activités sont directement impactées par la fermeture des frontières

Pilier 5 : Mise en place de couloirs humanitaires

Possibilité d'aider les ressortissants des pays frontaliers en situation précaire à rentrer dans leur pays d'origine de manière volontaire ; Possibilité pour les Ivoiriens se situant dans les pays frontaliers de regagner la Côte d'Ivoire

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Chef de Mission, Marina Schramm : mschramm@iom.int